

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 210 du 31 juillet 2006)*

À la page 76, l'annexe IV se lit comme suit:

«ANNEXE IV

Catégories de dépenses**(visées à l'article 9, paragraphe 3)**

	Objectifs: convergence et compétitivité régionale et emploi
	Objectif: convergence et régions visées à l'article 8, paragraphe 2, sans préjudice de la décision prise conformément à l'article 5, paragraphe 3, dernier alinéa du règlement (CE) n° 1080/2006
Code	Thèmes prioritaires
	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise
01	Activités de RDT dans les centres de recherche
02	Infrastructures en matière de RDT (y compris implantation matérielle, appareillage et réseaux informatiques à haut débit reliant les centres de recherche) et centres de compétence dans des technologies spécifiques
03	Transfert de technologie et amélioration des réseaux de coopération entre les petites entreprises (PME), entre celles-ci et les autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement supérieur de tous types, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopoles, etc.)
04	Soutien à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)
05	Services de soutien avancé aux sociétés et groupes de sociétés
06	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de processus de production respectueux de l'environnement (mise en œuvre de systèmes efficaces de gestion de l'environnement, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans la production des entreprises)
07	Investissements dans des entreprises dont les activités sont directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies de l'innovation, création de nouvelles entreprises par les universités, centres et sociétés de RDT existants, etc.)
08	Autres investissements dans des entreprises
09	Autres mesures visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME
	Société de l'information
10	Infrastructures téléphoniques (y compris les réseaux à haut débit)
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)
12	Technologies de l'information et de la communication (RTE-TIC)
13	Services et applications à l'usage des citoyens (santé en ligne, administration en ligne, formation en ligne, intégration par les technologies de la société de l'information, etc.)
14	Services et applications destinées aux PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)
15	Autres mesures visant à améliorer l'accès et l'utilisation efficace des TIC par les PME

	Transports
16	Chemins de fer
17	Chemins de fer (RTE-T)
20	Autoroutes
21	Autoroutes (RTE-T)
26	Transport multimodal
27	Transport multimodal (RTE-T)
28	Systèmes intelligents de transport
29	Aéroports
30	Ports
32	Voies navigables intérieures (RTE-T)
	Énergie
34	Électricité (RTE-E)
36	Gaz naturel (RTE-E)
38	Produits pétroliers (RTE-E)
39	Énergie renouvelable: énergie éolienne
40	Énergie renouvelable: énergie solaire
41	Énergie renouvelable: biomasse
42	Énergie renouvelable: énergie hydroélectrique, géothermique et autre
43	Efficacité énergétique, cogénération, gestion de l'énergie
	Protection de l'environnement et prévention des risques
52	Promotion du transport urbain propre
	Accroître la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés, des entreprises et des entrepreneurs
62	Développement de systèmes et de stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie au sein des entreprises; formation et services aux employés afin d'améliorer leur capacité d'adaptation au changement; promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation
63	Conception et diffusion de formes d'organisation du travail novatrices et plus productives
64	Développement de services spécifiques pour l'emploi, la formation et l'accompagnement dans le contexte de restructurations de secteurs et d'entreprises et mise au point de systèmes permettant d'anticiper les changements économiques et les exigences futures en termes d'emplois et de compétences
	Améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion durable
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie professionnelle
68	Soutien à l'emploi indépendant et à la création d'entreprises
69	Mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi et à accroître la participation durable et la progression des femmes dans l'emploi pour réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail, et mesures visant à concilier vie professionnelle et vie privée, notamment en facilitant l'accès aux services de garde des enfants et d'aide aux personnes dépendantes
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale

	Améliorer l'intégration sociale des personnes moins favorisées
71	Parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes défavorisées; lutte contre la discrimination dans l'entrée et la progression sur le marché du travail, et actions visant à encourager l'acceptation de la diversité sur le lieu de travail
	Amélioration du capital humain
72	Conception, adoption et mise en œuvre de réformes des systèmes d'éducation et de formation afin d'accroître l'employabilité, d'améliorer l'adaptation de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles aux besoins du marché du travail et d'actualiser les aptitudes du personnel de formation dans l'objectif de favoriser l'innovation et une économie fondée sur la connaissance
73	Mesures visant à encourager la participation accrue à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, y compris par des actions visant à réduire l'abandon scolaire précoce et la ségrégation des personnes fondée sur le sexe ainsi que par l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation initiales, professionnelles et supérieures et de leur qualité
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en particulier au moyen des études postuniversitaires et de la formation des chercheurs, ainsi que par les activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises»